

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, les vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mars, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné, Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Monsieur GARDINIER Frédéric, Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame SIGNORET Edwige
Madame GABRIEL Mélanie
Madame GUILLOT Jacqueline
Madame GUINAND Alexandra
Madame LAVARENNE Monique
Monsieur MOURAUX Michel
Monsieur COQUILLET Jean-François
Madame ACIMOVIC Cennet

Procuration a été donnée à :

Madame SIGNORET Edwige donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François
Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Monsieur CHARMETANT Alain
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame VICHERAT Valérie

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-034 : ACHAT TERRAIN AVENUE YVER BAPTEROSSES – PARCELLE N° 133

L'Immobilière des Mousquetaires RP, propriétaire du terrain situé avenue Yver Bapterosses, a accepté de vendre le terrain cadastré BM133 d'une surface de 9.258m² à la commune pour le prix de 100.000€ (selon estimation des Domaines 10€ le m²) (pour partie) en 2015.

Ce terrain ne peut pas recevoir de pavillons mais des artisans, entreprises ou équipements publics. Il constitue une réserve foncière pour la commune.

Il convient de réaffirmer la volonté de la commune d'acquérir cette parcelle (en totalité) au prix de 100.000€ hors frais annexes pour une surface de 10.101 m².

Il est demandé au Conseil municipal de valider l'acquisition de cette parcelle en totalité référencée BM n° 133 au montant HT de 100.000 € et d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. LE DEM Philippe ; Mme KHEDDAR Haiate ; M. FAISY Fabien ; M. de COURCEL Dominique)

Valide l'acquisition de cette parcelle en totalité pour un montant de 100 000 €uros Hors taxes

Autorise le versement d'honoraires de commercialisation de 3% HT du prix de vente Hors Taxes pour IMT en sus à la charge de la collectivité

et **autorise** le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié.

Le 27 mars 2023

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET

